



Madame Sabine FOURCADE  
Directrice générale de la  
cohésion sociale  
14 Avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 26 juillet 2013.

Objet : Réforme de la procédure d'appel à projet

Madame la Directrice générale,

Parmi les dernières réformes, la mise en place de la nouvelle procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico sociaux par appels à projets est peut être celle qui impacte le plus les associations et fédérations du secteur.

Après trois années de mise en œuvre, l'ensemble des acteurs constatent certaines difficultés qui demandent aujourd'hui une réflexion globale afin que cette réforme puisse atteindre ses véritables objectifs : fluidité de l'offre, adaptation de l'offre aux besoins, transparence entre les acteurs...

Vos services ont déjà formulé des propositions de réforme de la procédure. Nous avons été associées à cette réflexion, notamment lors des réunions du 30 mai et du 21 juin et, nous tenions à vous remercier de cette concertation. Aussi, dans la continuité de ces rencontres, nous vous adressons joint à ce courrier une note reprenant nos propositions et remarques.

Par ailleurs, il nous semble que d'autres questions mériteraient une réflexion plus approfondie :

- L'innovation et l'expérimentation ne doivent pas être freinées par cette procédure, elle doit donc être adaptée avec un cahier des charges réellement allégé.
- Les modalités d'exonération de la procédure, en cas de transformations internes au secteur médico-social, doivent garantir l'égalité entre les opérateurs quel que soit leur taille, leur situation géographique et l'origine de leur financement. L'objectif essentiel est de fluidifier l'évolution de l'offre pour mieux la faire correspondre avec les besoins observés.
- La procédure d'appel à projet doit être sécurisée juridiquement par une possibilité de recours préalable offerte aux gestionnaires sur le même modèle que les référés pré contractuels administratifs.
- L'appropriation de la procédure par toutes les autorités publiques concernées doit être menée afin d'assurer une application homogène de celle-ci sur le territoire national.

Deux bilans de la procédure d'appel à projet ont été réalisés par la CNSA et la DGCS. Ils ont permis de tirer des premiers enseignements de la mise en œuvre de la procédure. Toutefois, ces études ont porté uniquement sur les enveloppes ONDAM et les crédits d'Etat. De plus, le volet qualitatif n'a pu être analysé.

Aussi, afin de pouvoir évaluer cette procédure dans toutes ses dimensions, il nous apparaît aujourd'hui indispensable de mettre en place un observatoire des appels à projet quelles que soient les autorités administratives concernées (ministère de la Santé, de la Justice ou de l'Intérieur, Conseils généraux...).

C'est pourquoi, nous sollicitons auprès de vous une rencontre pour vous exposer avec plus de précisions nos réflexions sur cette procédure ainsi que les points de réforme qui n'ont à ce jour pas été envisagés par la DGCS.

Nous vous prions, Madame la Directrice générale, d'agréer nos salutations distinguées.



Emmanuel Bon,  
Directeur général  
de l'APF



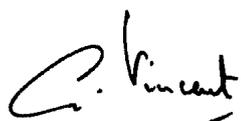
Fabienne Quiriau,  
Directrice générale  
de la CNAPE



Jean-Dominique Tortuyaux,  
Directeur général  
de la Fegapei



Antoine DUBOUT,  
Président  
de la Fehap



Gérard Vincent,  
Délégué général  
de la FHF



Florent Gueguen  
Directeur général  
de la Fnars



Thierry Nouvel,  
Directeur général  
de l'Unapei



Dominique Balmay,  
Président de l'Uniopss